

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

Séance du : mercredi 25 février 2026

**ACTUALISATION ET
CLOTURE DES
AUTORISATIONS DE
PROGRAMME (APCP)
DES BUDGETS EAU ET
ASSAINISSEMENT**

Convocation du : 12 février 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

N° CC_2026_0012

Membres présents :

Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Ines AYEY, Michel BOUCHER, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Stéphane PASSAQUAY, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI, Pascal ROPHILLE

Représentés :

Maryline BOUCHÉ par Dominique LACHENAL, Robert BURGNIARD par Louiza LOUNIS, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE

Excusés :

Guillaume MATHÉLIER, Bertilla LE GOC, François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Amine MEHDI, Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND, Joanny DEGUIN, Isabelle VINCENT, Julien BEAUCHOT, Cuneyt YESILYURT, Leila YESIL

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-29 du Code général des collectivités territoriales, les autorisations de programme du budget de l'eau et de l'assainissement peuvent être révisées en cours d'exécution budgétaire ou clôturées, avant ou à leur terme.

Afin de renforcer la fongibilité des crédits en cours d'exercice, il est proposé de regrouper l'ensemble des projets d'investissement des budgets de l'eau et de l'assainissement au sein d'une autorisation de programme unique.

Toutefois, les travaux liés à la station d'épuration (STEP) seront maintenus dans une autorisation de programme spécifique, afin de permettre la poursuite de leur exécution, compte tenu du niveau d'avancement très élevé de cette opération.

S'agissant de la télérelève, au regard du faible montant mandaté à ce jour, celle-ci sera intégrée à l'autorisation de programme pluriannuelle.

Outre la fongibilité accrue, ce regroupement offrira un suivi et une agilité plus fine des différents projets d'investissement au sein de cette autorisation de programme. La durée de validité de celle-ci est prolongée jusqu'à la fin du prochain mandat, afin d'assurer une meilleure cohérence entre les inscriptions de prospective financière et la gestion pluriannuelle en autorisations de programme.

Les autorisations concernées par la présente délibération sont détaillées dans les tableaux ci après :

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le 03/03/2026



ID : 074-200011773-20260226-CC_2026_0012-DE

Budget Eau :

Numéro / opération	Libellé	Modifications proposées	Montant AP
2022-4 / 801	Mise en place télérelève des compteurs d'eau	Clôture de l'AP	6 067,04 €
2023-2 / 802	Réseaux d'eau liés aux travaux de la phase 2 du tramway	Clôture de l'AP	4 142 977,56 €
2025-4 / 82025	Chantiers eau pluriannuels	Augmentation de l'AP, allongement de la durée et ajustement des crédits de paiement (CP)	43 748 948,00 €
TOTAL des autorisations de programme			47 897 992,60 €

Budget Assainissement :

Numéro / opération	Libellé	Modifications proposées	Montant AP
2015-1 / 521	Travaux pour le traitement de l'azote à la STEP Ocybèle	Ajustement des crédits de paiement (CP)	33 731 500,00 €
2023-1 / 525	Réseaux d'assainissement liés aux travaux de la phase 2 du tramway	Clôture de l'AP	7 766 440,76 €
2025-3 / 52025	Assainissement en pluriannualité	Augmentation de l'AP, allongement de la durée et ajustement des crédits de paiement (CP)	36 668 836,00 €
TOTAL des autorisations de programme			78 166 776,76 €

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,
 DECIDE :

D'APPROUVER l'actualisation et la clôture des autorisations de programme et des crédits de paiements du budget Assainissement et du budget Eau dans les conditions prévues en annexe.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 26/02/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 27/02/2026
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

MODIFICATIONS APPORTEES A L'APCP TRAVAUX AZOTE STEP OCYBELE

Par délibération n°C-2015-0042, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglomération a approuvé les travaux permettant le traitement de l'azote à la STEP Ocybèle pour un montant de 17 169 000 € sur 5 ans. Les délibérations n° CC_2018_0061, CC_2018_0136, CC_2019_0032, CC_2020_0036, CC_2020_0138, CC_2021_0045, CC_2021_0135, CC_2022_0026, CC_2023_0028, CC_2023_0132, CC_2024_0020, CC_2024_0075, CC_2024_0140, CC_2025_0019 et CC_2025_0137 ont modifié le programme pour le porter à 33 731 500 € sur 15 ans.

L'actualisation prévoit

- Un ajustement de la répartition des crédits de paiements s'expliquant par le décalage du marché des boues.

	Voté précédemment	BP 2026 Nouvelle proposition	Variations
2015-2025	26 072 165,40 €	23 907 342,39 €	-2 164 823,01 €
2026	4 680 000,00 €	4 680 000,00 €	0,00 €
2027	1 430 000,00 €	3 040 000,00 €	1 610 000,00 €
2028	1 295 273,00 €	1 500 000,00 €	204 727,00 €
2029	254 061,60 €	604 157,61 €	350 096,01 €
TOTAL	33 731 500,00 €	33 731 500,00 €	0,00 €

TRAVAUX AZOTE STEP OCYBELE - Actualisation BP -2026

Autorisation de Programme - Crédits de paiements	Montant total du programme voté précédemment	Crédits de Paiement											
		Cumul réalisé au 31/12/2025		2026		2027		2028		2029		Total actualisé	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Maîtrise d'oeuvre	2 028 009,88	60%	1 206 987,31	19%	350 000,00	5%	100 000,00	5%	100 000,00	5%	100 000,00	100%	1 856 987,31
Travaux	31 623 322,92	72%	22 681 187,88	14%	4 310 000,00	9%	2 930 000,00	4%	1 393 000,00	2%	494 157,61	100%	31 808 345,49
CSPS	39 907,46	22%	8 907,46	42%	15 000,00	14%	5 000,00	6%	2 000,00	14%	5 000,00	100%	35 907,46
Controleur technique	40 259,74	25%	10 259,74	17%	5 000,00	17%	5 000,00	17%	5 000,00	17%	5 000,00	100%	30 259,74
Total	33 731 500,00	71%	23 907 342,39	14%	4 680 000,00	9%	3 040 000,00	4%	1 500 000,00	2%	604 157,61	100%	33 731 500,00

Actualisation APCP	-
---------------------------	---

CLOTURE DE L'APCP RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT LIÉS AUX TRAVAUX DE LA PHASE 2 DU TRAMWAY

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 074-200011773-20260226-CC_2026_0012-DE



Par délibération n° CC_2023_0030 le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglo a approuvé les travaux sur les réseaux des eaux usées et des eaux pluviales liés aux travaux de la phase 2 du tramway pour un montant de 5 094 000 € sur une durée de 2 ans. Par délibérations n° CC_2024_0020, n°CC_2024_110 et CC_2025_0019, le Conseil Communautaire a actualisé le montant pour porter le programme à 7 951 132.31 € sur 3 ans.

Le Conseil Communautaire du 25 février 2026 est amené à se prononcer sur la clôture de cette autorisation de programme, pour un montant définitif de 7 766 440.76 €.

RESEAUX ASSAINISSEMENT LIES AU TRAMWAY PHASE 2
CLOTURE BP 2026

Autorisation de Programme - Crédits de paiement	Montant budgétaire total du programme Voté	Crédits de paiement							
		Réalisé 2023		Réalisé 2024		2025		Total	
		%	Montant budgétaire	%	Montant budgétaire	%	Montant budgétaire	%	Montant réel final de l'opération
Travaux Réseau eaux usées (HT)	2 514 149,52	0%	3 016,10	79%	1 991 133,42	16%	403 008,09	100%	2 397 157,61
Travaux Réseau eaux pluviales (TTC)	5 436 982,79	0%	26 982,79	79%	4 295 545,76	19%	1 046 754,60	100%	5 369 283,15
Total	7 951 132,31	0%	29 998,89	81%	6 286 679,18	19%	1 449 762,69	100%	7 766 440,76

MODIFICATION DE L'APCP ASSAINISSEMENT EN PLU

Par délibération N°CC_2025_0019 du 24/03/2025, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglomération a approuvé l'autorisation de programme et crédit de paiement dans le cadre des travaux sur les réseaux d'assainissement sur un certain nombre de chantiers pour un montant de 2 362 000 € sur 2 ans. Suite à la mise en place du suivi pluriannuel de l'ensemble des dépenses réelles d'investissement de ce budget, cette autorisation de programme est complétée par l'ensemble des dépenses d'investissement chantiers et hors chantiers, et allongée jusqu'à la fin du prochain mandat municipal.

Il est précisé que seul le programme pour les travaux d'azote est géré dans une autre autorisation de programme.

L'actualisation prévoit :

- Une nouvelle répartition des crédits de paiement
- Un allongement de la durée de l'autorisation de programme
- Une augmentation du montant de l'autorisation de programme

Années	Voté précédemment	BP 2026 Nouvelle proposition	Variations
2025	822 200,00 €	2 290,00 €	-819 910,00 €
2026	1 539 800,00 €	5 705 737,00 €	4 165 937,00 €
2027	0,00 €	3 523 100,00 €	3 523 100,00 €
2028	0,00 €	4 746 975,00 €	4 746 975,00 €
2029	0,00 €	3 539 968,00 €	3 539 968,00 €
2030	0,00 €	6 484 100,00 €	6 484 100,00 €
2031	0,00 €	6 333 333,00 €	6 333 333,00 €
2032	0,00 €	6 333 333,00 €	6 333 333,00 €
TOTAL	2 362 000,00 €	36 668 836,00 €	34 306 836,00 €

ASSAINISSEMENT EN PLURIANNUALITE - ACTUALISATION BP 2026

APCP 2025-3
Super Opération 52025

Autorisation de Programme - Crédits de paiement	Réseaux eaux pluviales (RP) / Réseaux eaux usées (RU)	montant total du programme Voté	Réalisé 2025		2026		2027		2028		2029		2030		2031		2032		Total	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Opérations Chantiers sur réseaux d'assainissement	RU - RP	2 362 000,00 €	0%	2 290,00 €	16%	3 999 300,00 €	10%	2 585 200,00 €	12%	3 000 000,00 €	8%	2 000 000,00 €	20%	4 948 400,00 €	17%	4 400 000,00 €	17%	4 400 000,00 €	100%	25 335 190,00 €
Opération 527 investissement (chapitres 20-21-23 hors chantiers)	RU - RP	- €		- €		1 706 437,00 €		937 900,00 €		1 746 975,00 €		1 539 968,00 €		1 535 700,00 €		1 933 333,00 €		1 933 333,00 €		11 333 646,00 €
Sous-total RU/STEP	RU	1 020 000,00 €	0%	610,00 €	15%	3 539 737,00 €	10%	2 207 900,00 €	14%	3 176 975,00 €	11%	2 469 968,00 €	16%	3 655 700,00 €	18%	4 063 333,00 €	18%	4 063 333,00 €	100%	23 177 556,00 €
Sous-total RP	RP	1 342 000,00 €	0%	1 680,00 €	16%	2 166 000,00 €	10%	1 315 200,00 €	12%	1 570 000,00 €	8%	1 070 000,00 €	21%	2 828 400,00 €	17%	2 270 000,00 €	17%	2 270 000,00 €	100%	13 491 280,00 €
Total		2 362 000,00 €	0%	2 290,00 €	16%	5 705 737,00 €	10%	3 523 100,00 €	13%	4 746 975,00 €	10%	3 539 968,00 €	18%	6 484 100,00 €	17%	6 333 333,00 €	17%	6 333 333,00 €	100%	36 668 836,00 €

CLOTURE DE L'APCP TELERELEVE POUR INTEGRATION DANS PLURIANNUALITE »

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 074-200011773-20260226-CC_2026_0012-DE



Par délibération n° CC_2022_0038 le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglomération a approuvé la mise en place de la télérelève pour un montant de 4 754 000 € sur une durée de 4 ans. Par délibérations n° CC_2022_0114, n°CC_2023_0026, n° CC_2023_0130, n°CC_2024_0017 et CC_2025_0022, le Conseil Communautaire a allongé la durée initiale pour porter le programme sur 7 ans.

La gestion en pluriannualité de l'ensemble des dépenses réelles d'investissement du budget eau, couplée avec une recherche de simplification des APCP, amène à rapatrier l'opération télérelève au sein de l'opération globale du budget eau.


Le Conseil Communautaire du 25 février 2026 est amené à se prononcer sur la clôture de cette autorisation de programme spécifique « Télérelève », pour un montant définitif de 6 067.04 €, afin de transférer cette opération dans l'APCP « eau en pluriannualité ».

Relève à distance des compteurs d'eau - Clôture BP 2026

Dépenses	Autorisation de Programme - Crédits de paiement	montant total du programme										
			Réalisé 2022		Réalisé 2023		Réalisé 2024		Réalisé 2025		Total	
			%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
	Déploiement télérelève	4 754 000,00	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	100,00%	6 067,04	100%	6 067,04
	Total	4 754 000,00	0%	-	0%	-	0%	-	100%	6 067,04	100%	6 067,04

CLOTURE DE L'APCP RÉSEAUX D'EAU LIÉS AUX TRAVAUX DE LA PHASE 2 DU TRAMWAY

Envoyé en préfecture le 02/03/2026
Reçu en préfecture le 02/03/2026
Publié le 03/03/2026
ID : 074-200011773-20260226-CC_2026_0012-DE



Par délibération n° CC_2023_0027 le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglomération a approuvé les travaux sur les réseaux d'eau liés aux travaux de la phase 2 du tramway pour un montant de 2 810 000 € sur une durée de 2 ans. Par délibérations n° CC_2023_0131, n° CC_2024_0017, n°CC_2024_111 et CC_2025_0022, le Conseil Communautaire a actualisé le montant pour porter le programme à 4 241 806.65 € sur 3 ans.

Le Conseil Communautaire du 25 février 2026 est amené à se prononcer sur la clôture de cette autorisation de programme, pour un montant définitif de 4 142 977.56 €.



Annemasse **Agglo**
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Direction des Finances, de la prospective et de l'évaluation (DFPE)

Direction de l'Eau et de l'Assainissement (DEA)

Le 26/01/2026

RESEAUX EAU LIES AU TRAMWAY PHASE 2

Clôture BP2026

APCP 2023-2

Opération 802

Envoyé en préfecture le 02/03/2026

Reçu en préfecture le 02/03/2026

Publié le 03/03/2026

ID : 074-200011773-20260226-CC_2026_0012-DE



Budget Eau

Autorisation de Programme - Crédits de paiement	montant total HT du programme voté								
		Réalisé 2023		Réalisé 2024		Réalisé 2025		Total	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
Travaux	4 241 806,65	0%	11 686,55	85%	3 520 120,10	15%	611 170,91	100%	4 142 977,56
Total	4 241 806,65	0%	11 686,55	85%	3 520 120,10	15%	611 170,91	100%	4 142 977,56

MODIFICATION DE L'APCP EAU EN PLURIANNUEL

Par délibération N°CC_2025_0022 du 24/03/2025, le Conseil Communautaire d'Annemasse-Agglomération a approuvé l'autorisation de programme et crédit de paiement dans le cadre des travaux sur les réseaux d'eau potable sur un certain nombre de chantiers pour un montant de 3 510 000 € sur 2 ans. Suite à la mise en place du suivi pluriannuel de l'ensemble des dépenses réelles d'investissement de ce budget, cette autorisation de programme est complétée par l'ensemble des dépenses d'investissement chantiers et hors chantiers, et allongée jusqu'à la fin du prochain mandat municipal.

L'actualisation prévoit :

- Une nouvelle répartition des crédits de paiement
- Un allongement de la durée de l'autorisation de programme
- Une augmentation du montant de l'autorisation de programme

	Voté précédemment	BP 2026 Nouvelle proposition	Variations
2025	1 215 000,00 €	3 210,00 €	-1 211 790,00 €
2026	2 295 000,00 €	8 692 100,00 €	6 397 100,00 €
2027	0,00 €	8 732 880,00 €	8 732 880,00 €
2028	0,00 €	9 060 854,00 €	9 060 854,00 €
2029	0,00 €	5 769 904,00 €	5 769 904,00 €
2030	0,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €
2031	0,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €
2032	0,00 €	5 000 000,00 €	5 000 000,00 €
TOTAL	3 510 000,00 €	47 258 948,00 €	43 748 948,00 €

CHANTIERS EAU PLURIANNUELS EAU - ACTUALISATION BP 2026

APCP 2025-4
Super Opération 82025

Autorisation de Programme - Crédits de paiement	montant total du programme HT Voté	Réalisé 2025		2026		2027		2028		2029		2030		2031		2032		Total	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
		Opérations chantiers réseau eau potable et eau distribution	3 510 000,00 €	0%	3 210,00 €	18%	5 828 200,00 €	18%	5 830 880,00 €	20%	6 351 354,00 €	11%	3 433 471,00 €	11%	3 500 000,00 €	11%	3 500 000,00 €	11%	3 500 000,00 €
Opération 8801 Télérelève	- €	0%	- €	27%	1 300 000,00 €	4%	1 402 000,00 €	4%	1 209 500,00 €	3%	836 433,00 €	0%		0%		0%		100%	4 747 933,00 €
Opération 803 pluriannualité EAU (chapitres 20-21-23 hors chantiers)	- €	0%	- €	15%	1 563 900,00 €	5%	1 500 000,00 €	5%	1 500 000,00 €	5%	1 500 000,00 €	5%	1 500 000,00 €	5%	1 500 000,00 €	5%	1 500 000,00 €	100%	10 563 900,00 €
Total	3 510 000,00 €	0%	3 210,00 €	18%	8 692 100,00 €	18%	8 732 880,00 €	19%	9 060 854,00 €	12%	5 769 904,00 €	11%	5 000 000,00 €	11%	5 000 000,00 €	11%	5 000 000,00 €	100%	47 258 948,00 €